



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 septembre 2011

Étaient présents : Henri DORBON ; Pierre BEIRNAERT ; Maurice GARDET ; Valérie MULLER ; Claudine CHAMBLAY ; Bernard LHERITIER ; Isabelle RAVIX.

Absents excusés : Denis MOYNE ; Laurent DIMANCHE ; Fabienne FALCINELLA.

Secrétaire de séance : Isabelle RAVIX

### **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et après délibération autorise le maire à ouvrir une ligne de trésorerie sur le budget de la commune dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA pour les travaux de salle polyvalente, pour une somme maximale de 250 000 €, au meilleur taux possible, et à signer les documents s'y rattachant.

### **Lotissement Les Perchées, option TVA**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres et après délibération demande l'assujettissement à la TVA pour le budget annexe lotissement Les Perchées.

### **APS Lotissement Les Perchées**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres, après délibération, accepte l'avant projet sommaire (APS) proposé par le SIDEC concernant le renforcement du réseau électrique, l'installation de l'éclairage public et des infrastructures téléphoniques qui alimenteront le lotissement Les Perchées ( n° de l'affaire IN 2011.04.054) ; et autorise le maire à signer la convention.

### **Projet lotissement Les Perchées, état d'avancement**

Les études hydro-géotechniques sont terminées, ainsi que le relevé topographique. Le conseil municipal a avalisé le projet en demandant toutefois quelques modifications concernant le plan de découpage qui seront transmises au bureau d'études.

### **Travaux aménagement parking salle polyvalente rue Delort, acceptation de facture**

Le conseil municipal, suite à sa délibération en date du 18 mai 2011 confiant à l'entreprise MONTHOLIER TP des travaux de terrassement Place de la Liberté pour création de parking, et compte tenu des travaux supplémentaires accepte la facture présentée d'un montant de 13 174,30 €.

### **Site internet de la communauté de communes Arbois Vignes et villages, Pays de Louis Pasteur, de l'office du tourisme d'Arbois et de la commune de Vadans. Désignation d'un directeur de la publication.**

La loi du 29 juillet 1982 et son article 93-2 sur la communication audio visuelle prévoit que tout service de communication au public

est tenu d'avoir un directeur de publication. Pour les personnes de droit public, le directeur est le Maire (Commune) ou le Président (EPCI). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents désigne M. Henri DORBON, maire, comme Directeur de la publication pour la section dédiée et gérée par la commune de Vadans.

### **Mare La Tuilerie**

Le maire donne lecture du projet de convention à signer avec le propriétaire afin de rendre à la mare tout son potentiel environnemental et lui donner un rôle éducatif. Le conseil donne un avis favorable.

### **Sécurité RD 9 Traversée d'agglomération.**

Le conseil municipal charge le maire de contacter la DTT pour une étude sur une amélioration de la sécurité pour la traversée d'agglomération, et de faire effectuer d'éventuels devis.

### **Analyse d'air**

La synthèse de la campagne de mesure de la qualité de l'air menée sur la commune du 06 avril au 06 juin 2011 par l'agence de la qualité de l'air est consultable en mairie.

**Compte rendu du syndicat des eaux Arbois Poligny** : ce dernier compte rendu (12 juillet 2011) est consultable en mairie.

### **Journée animation pommes :**

La commission communale animation organise le 8 octobre une journée troc de végétaux et légumes d'automne, vente de produits locaux, pressage de pommes, raisins, place de la Liberté. Sera incluse une animation avec l'association « Pic et Perches » qui permettra aux personnes intéressées de monter au cœur du chêne de la Liberté pour en apprécier son environnement. L'animation avec l'association « pic et perches » s'effectuera préalablement à destination des scolaires les 6 et 7 octobre.

### **Association orgue et musique**

Suite au courrier de l'école de musique et de l'adjoint au maire à l'action culturelle de la ville d'Arbois, les personnes souhaitant participer financièrement à l'acquisition d'un nouveau piano pour cette dite école peuvent prendre directement contact avec l'école de musique ou la mairie d'Arbois.

La secrétaire de séance,  
I. RAVIX

Le Maire,  
H. DORBON